

Appel à projet régional Bourgogne – Franche-Comté de recherche en santé publique 2020

Contexte et objectif de l'appel à projet	2
Contexte	2
Objectifs généraux.....	2
Projets de recherche soutenus par le Pôle dans le cadre de l'AAP 2020.....	3
Typologie des projets attendus	5
Dépôt.....	6
Budget	6
Calendrier	6
ANNEXE : REGLEMENT DE L'AAP.....	7
Contexte	9
Objectif.....	9
Critères d'éligibilité	10
Critères de non éligibilité	10
Calendrier	10
Budget	10
Modalités de dépôt	10
Modalités de sélection	11
Recevabilité	11
Evaluation.....	11
Sélection	11
Modalités de financement	11
Engagements du bénéficiaire	12

Contexte et objectif de l'appel à projet

Contexte

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne – Franche-Comté (dénommé dans la suite du document « Pôle ») et les sept partenaires à l'origine de sa création - l'Agence régionale de santé (ARS) et la Région Bourgogne – Franche-Comté (BFC), l'Université Bourgogne Franche-Comté, les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, les CHU de Besançon et de Dijon - se sont engagés à impulser et soutenir des projets de recherche en réponse aux enjeux de santé publique liés aux territoires et aux populations de Bourgogne – Franche-Comté (*voir en annexe la présentation du Pôle*). L'ambition du Pôle consiste particulièrement à favoriser les recherches en santé publique qui soient :

- Interventionnelles, associant chercheurs et porteurs d'actions sur le terrain avec l'objectifs de proposer des actions de santé publique adaptées et fondées sur des données probantes¹,
- interdisciplinaires.

En novembre 2018, un séminaire inaugural du Pôle a réuni durant deux jours des enseignants-chercheurs, des décideurs (administration, collectivité territoriale, assurance maladie...) et d'autres acteurs de la santé, dont l'objectif était, entre autres, de proposer des orientations sur les besoins de connaissance et de développement de coopérations, propres au territoire BFC². Les thématiques et modalités proposées dans le présent Appel A Projet (AAP) sont par conséquent le fruit de cette dynamique collective et des décisions prises *in fine* par le Comité stratégique du Pôle, réunissant les 7 partenaires.

Cet AAP sur la recherche en santé publique en BFC a vocation à être renouvelé annuellement.

Objectifs généraux

L'édition 2020 de l'AAP s'inscrit résolument dans la continuité de l'AAP 2019.

Il poursuit le double objectif :

- de produire des connaissances à travers des recherches en santé publique en BFC, plus particulièrement sur des thématiques identifiées comme prioritaires pour ce territoire ;
- d'être résolument tourné vers l'éclairage des politiques publiques et l'aide à la décision fondée sur des preuves scientifiques. Il s'inscrit dans la philosophie du volet recherche sur les services de santé de l'AAP général proposé par l'Institut de Recherche en Santé Publique (IRESP) depuis plusieurs années³.

Les projets retenus devront s'inscrire dans les objectifs affichés des politiques publiques nationales et régionales, et notamment celle du plan national de santé publique, qui fait de la prévention un moyen

1. Alla F, Kivits J, « La recherche interventionnelle en santé publique : partenariat chercheurs-acteurs, interdisciplinarité et rôle social », *Santé Publique*, 2015/3 (Vol. 27), p. 303-304. DOI : 10.3917/spub.153.0303 En ligne : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2015-3-page-303.htm>;

Cambon L, Alla F. Recherche interventionnelle en santé publique, transfert de connaissances et collaboration entre acteurs, décideurs et chercheurs. Le défi français de l'innovation. *Questions de santé publique*. 2014 ;(27) :1-4 ; En ligne : http://www.iresp.net/wp-content/uploads/2018/10/Web_QSPn--27.web_.pdf;

Le numéro de Santé en action consacré à la recherche interventionnelle. En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-sante-en-action-septembre-2013-n-425-recherche-interventionnelle-en-sante-publique-quand-chercheurs-et-acteurs-de-terrain-travaillent-ensemble>

2. Université Bourgogne Franche-Comté. *Recherche et formation en santé publique* [Page internet] UBFC : 2018. [Visitée le 18/02/20] En ligne : <http://www.ubfc.fr/recherche-et-formation-en-sante-publique/> Lien de téléchargement : https://www.ubfc.fr/wp-content/uploads/2019/04/POLE-SANT%C3%89-PUBLIQUE_seminaire-2018-web-1.pdf

3. Institut National de Recherche en Santé Publique. *AAP Généraux « Recherche sur les services de santé »* [Page internet] IRESP : 2018. [Visitée le 18/02/2020] En ligne : <http://www.iresp.net/financements/appel-a-projets-general-services-de-sante/>

de lutter contre les inégalités de santé⁴, et de la Stratégie Nationale de Santé (SNS)⁵ qui affiche 4 ambitions :

- mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie,
- lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,
- garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge,
- innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des citoyens,

tout en s'appuyant sur des contextes propres à notre région, notamment à travers les données scientifiques existantes, les constats du diagnostic régional⁶, les orientations inscrites dans le Projet régional de santé⁷ et l'inscription de la santé dans les grands projets de la Région Bourgogne-Franche-Comté⁸.

L'ensemble des travaux de recherche soutenu par cet AAP devra intégrer une dimension de valorisation, notamment auprès des décideurs, des autres acteurs de santé et du grand public, à travers une démarche de transfert et de courtage de connaissances inscrite dans les objectifs du Pôle.

Projets de recherche soutenus par le Pôle dans le cadre de l'AAP 2020

Dans la continuité de l'édition 2019, le Pôle réaffirme son orientation et souhaite encourager :

- Les projets qui rapprochent différentes équipes de recherche, des acteurs de santé dont les décideurs des politiques de santé (administration, collectivité territoriale, assurance maladie...).
- Les projets de recherche interventionnelle en santé publique définie par l'Institut de Recherche en Santé Publique comme : « *l'utilisation des méthodes de la recherche pour produire, évaluer ou transposer des connaissances pouvant contribuer à l'amélioration des interventions ayant un impact potentiel sur la santé de la population, voire à prouver son efficacité et son efficience. Ces interventions sont menées dans le champ du système de santé ou dans les communautés au sens large, et ceci quel que soit le niveau de l'intervention (action, programme ou politique).* »⁹.
- Une recherche à visée interdisciplinaire, associant notamment des disciplines issues des sciences humaines et sociales à d'autres disciplines comme l'épidémiologie et les bio-statistiques.
- Les projets de recherche portant sur la promotion de la santé et la prévention et visant à terme une action sur l'ensemble des déterminants de santé, sans se limiter uniquement à l'offre de santé et de soins.

4. Ministère des Solidarités et de la Santé. *Priorité prévention : restez en bonne santé tout au long de sa vie.* [Page internet] DICOM : 2019 [Visitée le 09/03/20] En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/priorite-prevention-rester-en-bonne-sante-tout-au-long-de-sa-vie-11031/>

5. Ministère des Solidarités et de la Santé. *La stratégie Nationale de Santé 2018-2022* [Page internet] DICOM : 2017 [Visitée le 18/03/2019] En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/article/la-strategie-nationale-de-sante-2018-2022>

6. ORS BFC. *Projet régional de Santé 2018-2017. Diagnostic Régional* [Visité le 21/03/2019] ARS BFC. En ligne : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/system/files/2018-06/PRS2_BFC_Diagnostic_r%C3%A9gional.pdf

7. ARS BFC. *Plan Régional Santé* [Page internet] ARS BFC : 2017. En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-prs-2018-2028>

8. Région Bourgogne-Franche-Comté. *La santé, une préoccupation globale* [Page internet] Région BFC [Visitée le 18/02/2020] En ligne : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/la-sante-une-preoccupation-globale>.

La feuille de route dont s'est dotée la Région est téléchargeable au lien suivant :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/sites/default/files/2020-02/2019-07-01-AB-%20Feuille%20de%20route%20sante-fichier%20complet.pdf>

9. Institut National de Recherche en Santé Publique. *AAP Généraux « Volet prévention et promotion de la santé »* [Page internet] IRESP : 2018. [visitée le 21/03/2019] En ligne : <http://www.iresp.net/financements/appel-a-projets-general-prevention/>

- Les projets sur l'organisation de l'offre de services de santé, en particulier ceux concernant les soins primaires, l'équilibre entre soins primaires et hospitaliers, mais également ceux prenant en compte l'articulation avec le médico-social et le social.
- Les projets impliquant ou recherchant l'implication des usagers, des citoyens, entendu au sens large du terme : patient, aidant, citoyen ou personne accueillie dans une optique de démarche la plus participative possible permettant de créer des liens avec les chercheurs, les décideurs et tous les autres acteurs de santé.
- Les recherches permettant une meilleure connaissance des déterminants de la santé (sociaux, économiques, culturels, environnementaux...) ainsi que des leviers et des freins pour agir sur leur changement, dans le but de permettre le développement de politiques et d'interventions efficaces et adaptées à la région BFC et à ses territoires.

Le Pôle veut renforcer le développement de recherches interdisciplinaires et partenariales en santé publique, principalement dans trois champs :

- **L'organisation de l'offre de santé** : soins primaires, articulation entre les différents secteurs (hôpital/ville, médico-social/social)
- **La promotion de la santé et la prévention** incluant l'amélioration des déterminants de la santé
- **La santé et l'environnement**

Une attention particulière sera portée cette année **aux projets intégrant les questions transversales suivantes** :

- **La transition socio-écologique et ses implications en santé publique** (cf. encadré ci-dessous)
- **L'organisation territoriale de l'accès aux soins : quelle organisation des mobilités ?**
- **Les pairs et aidants dans l'organisation des parcours de santé**

Transition écologique

« [...] la notion de transition écologique est née d'un mouvement citoyen en Angleterre, initié notamment par l'agronome Rob Hopkins, et qui a pris rapidement une ampleur internationale.

Il s'agit d'un processus de transformations de la société par le renouvellement de nos façons de consommer, de produire, de travailler, d'urbaniser, de se déplacer, mais plus largement de tous les aspects de nos modes de vie dans l'optique de répondre aux enjeux environnementaux, mais aussi sociaux.

Afin d'articuler la lutte contre la pauvreté et celle pour le climat, la biodiversité, la préservation des ressources, le bien-être, etc., c'est le concept de « transition socio-écologique » qui est proposé par le Commissariat Général au Développement Durable. La logique est ascendante : elle n'est plus de poursuivre des objectifs fixés à l'avance par les pouvoirs publics, mais de co-construire de multiples chemins de transition à partir des citoyens, des associations, des entreprises, et toutes les composantes de la société civile.

La transition socio-écologique se construit alors « de proche en proche par des expérimentations qui s'appuient sur le lien social et souvent sur des formes d'économie plus collaborative, de pair en pair, poursuivant des finalités écologiques. Ces expérimentations émanent de valeurs et d'alternatives concrètes qui se nourrissent les unes les autres pour donner sens à l'action » (CGDD 2017, p. 6).

Se référer aux deux rapports du CGDD :

[CGDD](#), « Société résiliente, transition écologique et cohésion sociale : études de quelques initiatives de transition en France, premiers enseignements », Études et documents n°124, mai 2015.

[CGDD](#), « Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique ?, Théma, juin 2017. » DREAL BFC. Démarche de développement durable. Du développement durable à la transition socio-écologique [Page internet] DREAL BFC : 2020 [Visitée le 18/02/2020] En ligne : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/demarches-de-developpement-durable-r2241.html>

Les documents de référence à consulter sont :

- Les Actes du séminaire du Pôle de novembre 2018, Atelier « Recherche sur les services et l'offre de santé » et Atelier « Recherche et santé-environnement »¹⁰.
- L'appel à projet de l'IRESP sur les services de santé¹¹.
- Le Plan régional santé environnement (PRSE) 3 BFC¹² ; point de vigilance : d'autres appels d'offre en lien avec le PRSE 3 BFC sont également lancés ; ils ne concernent pas la recherche.

Typologie des projets attendus

Deux modalités de soutien sont proposées par le Pôle :

- Participation au financement d'un projet de recherche
- Fonds d'amorçage (cf. encadré ci-dessous)

Les modalités de dépôt, de financement, les critères d'éligibilité et de non éligibilité sont détaillés dans le règlement en annexe.

Fonds d'amorçage

Le Pôle souhaite encourager et faciliter la co-construction des projets de recherche interventionnelle entre chercheurs, acteurs et usagers (entendu au sens large du terme : patient, aidant, citoyen ou personne accueillie).

Un fonds d'amorçage pourra être alloué à des équipes souhaitant s'inscrire dans une démarche particulièrement collaborative afin de construire une réponse interdisciplinaire ou associant des acteurs autres que des chercheurs à un AAP national ou international en 2021.

Si le fonds d'amorçage a pour objectif de permettre aux équipes de concevoir un projet de recherche interventionnelle impliquant plusieurs équipes de recherche ainsi que d'autres types d'acteurs et usagers, il convient de rédiger une lettre d'intention mentionnant les éléments suivants :

- *L'objet de recherche contextualisé (problématisé ou non mais situé au regard des données scientifiques existantes et/ou d'un problème de santé publique régional)*
- *La méthodologie envisagée (justification des données à mobiliser, techniques de recueil de données pressenties, accès aux données etc.)*
- *Le programme et le calendrier des réunions prévues pour structurer le projet de recherche à déposer en 2021.*
- *Modalités de pilotage de co-construction du projet*

Le fonds d'amorçage consiste à soutenir un projet positionné, c'est-à-dire contextualisé et s'appuyant sur les données de la littérature, même s'il est en cours d'élaboration. Il importe qu'un tel projet constitue en soi un apport à la communauté.

Le financement de ce type de projet s'inscrit entre la conception de l'étude et sa mise en œuvre. Dans ce cadre, il repose sur un protocole établi ou amorcé, dont les objectifs sont fixés. Ce protocole pourra subir des modifications au cours de la mise en œuvre du projet d'amorçage financé, selon les éclairages des différents partenaires et l'évolution de la conception du projet de recherche.

10. Université Bourgogne Franche-Comté. Recherche et formation en santé publique [Page internet] COMUE UBFC : 2018. En ligne : <http://www.ubfc.fr/recherche-et-formation-en-sante-publique/>

10. Institut National de Recherche en Santé Publique. AAP Généraux « Recherche sur les services de santé » [Page internet] IRESP : 2018. [visitée le 21/03/2019] En ligne : <http://www.iresp.net/financements/appel-a-projets-general-services-de-sante/>

11. ARS BFC. Plan Régional Santé Environnement 3 [Page internet] ARS BFC : 2017. En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/3e-plan-regional-sante-environnement-prse-3>.

Le financement du projet d'amorçage peut également concerner la mise en œuvre d'une étude exploratoire visant à circonscrire un problème plus ou moins défini, à choisir les méthodes de collectes ou les sources de données les plus appropriées. Il repose alors sur un protocole établi, une méthode définie et adaptée, et précise les retombées attendues sur le projet de recherche interventionnelle.

La capacité des équipes à co-construire le projet sera particulièrement prise en considération dans l'évaluation. Cette capacité sera appréhendée par la programmation de points d'étapes et les modalités de collaboration présentées dans le descriptif du projet d'amorçage (définition de la notion de collectif/consortium, construction des modalités d'intégration des différents acteurs, prise de décision participative et recherche de consensus). La composition des équipes fera l'objet d'une attention particulière.

Dépôt

Les projets doivent être envoyés à l'adresse polesantepubliquebfc@laposte.net au plus tard le 30 juin 2020, à 23h59. Un mail accusant réception du dossier vous sera adressé.

Le dépôt d'un projet vaut acceptation du règlement de l'AAP présenté en annexe.

Deux modalités de dépôt sont possibles en fonction du financement demandé :

1. *Les projets de recherche* : il est attendu de compléter la fiche de réponse intitulée AAP_Pôle SP BFC_2020_dossier_de_candidature_projet_recherche¹³.
2. *Les fonds d'amorçage* : il est attendu de compléter la fiche de réponse intitulée AAP_Pôle_SP BFC_2020_projet_amorçage¹⁴.

Budget

Le budget consacré à l'AAP est de 80 000€ en 2020.

Calendrier

AAP 2020	Le 10 mars 2020	Le 30 juin 2020 à 23h59	Du 1 ^{er} juil. 2020 au 31 août 2020	Sem. 37	Sem. 40	A partir du 15 oct. 2020	Entre le 09 nov.2020 et le 27 nov. 2020
Lancement & Communication							
Date limite de dépôt							
Évaluation externe							
Commission d'évaluation							
Réponse							
Versement des subventions							
Présentation Journée du Pôle							

13. Université Bourgogne Franche-Comté. *Recherche et formation en santé publique* [Page internet] COMUE UBFC : 2018. En ligne : <http://www.ubfc.fr/recherche-et-formation-en-sante-publique/>

14. Université Bourgogne Franche-Comté. *Recherche et formation en santé publique* [Page internet] COMUE UBFC : 2018. En ligne : <http://www.ubfc.fr/recherche-et-formation-en-sante-publique/>

ANNEXE : REGLEMENT DE L'AAP



Appel à Projet du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne – Franche-Comté

Janvier 2020



Contexte	9
Objectif	9
Critères d'éligibilité	10
Critères de non éligibilité	10
Calendrier	10
Budget	10
Modalités de dépôt	10
Modalités de sélection	11
Recevabilité.....	11
Evaluation	11
Sélection.....	11
Modalités de financement	11
Engagements du bénéficiaire	12

Contexte

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne – Franche-Comté (dénommé dans la suite du document « Pôle ») et les sept partenaires à l'origine de sa création - l'Agence régionale de santé (ARS) et la Région Bourgogne – Franche-Comté (BFC), l'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC), les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, les CHU de Besançon et de Dijon - se sont engagés à impulser et soutenir des projets de recherche interventionnelle en réponse aux enjeux de santé publique liés aux territoires et aux populations de Bourgogne – Franche-Comté.

En novembre 2018, un séminaire inaugural du Pôle a réuni durant deux jours des enseignants-chercheurs investis en santé publique, des décideurs (administration, collectivité territoriale, assurance maladie...) et d'autres acteurs de terrain en santé publique (IREPS BFC, ORS BFC, ASEPT,...), dont l'objectif était, entre autres, de proposer des orientations¹⁵. Les thématiques et modalités proposées dans le présent Appel à projet (AAP) sont par conséquent le fruit de cette dynamique collective et des décisions prises in fine par le Comité stratégique du Pôle, réunissant les 7 partenaires. Cet AAP sur la recherche en santé publique en BFC a vocation à être renouvelé annuellement.

Objectif

Le présent AAP poursuit le double objectif :

- de promouvoir les recherches en santé publique en BFC aboutissant à une production de connaissances, plus particulièrement sur des thématiques identifiées comme prioritaires pour ce territoire ;
- de promouvoir des recherches tournées vers l'éclairage des politiques publiques et l'aide à la décision fondée sur des preuves scientifiques. Il s'inscrit dans la lignée/l'esprit du volet recherche sur les services de santé de l'AAP général de l'Institut de Recherche en Santé Publique (IReSP) proposé annuellement depuis plusieurs années¹⁶.

De ce fait, cet AAP fera l'objet d'une double évaluation : scientifique et stratégique par des évaluateurs indépendants.

Les projets retenus devront s'inscrire dans les objectifs affichés des politiques publiques nationales et régionales, et notamment celle de la Stratégie Nationale de Santé (SNS)¹⁷ qui affiche 4 ambitions :

- mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie ;
- lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé ;
- garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge ;
- innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des citoyens, tout en s'appuyant sur des contextes propres à notre région, notamment à travers les constats du diagnostic régional¹⁸ et les orientations inscrites dans le Projet régional de santé¹⁹

Dans le respect de ce cadre, le Pôle pourra prioriser certaines thématiques à chaque édition de l'AAP.

15. Université Bourgogne Franche-Comté. *Recherche et formation en santé publique* [Page internet] COMUE UBFC : 2018. En ligne : <http://www.ubfc.fr/recherche-et-formation-en-sante-publique/>

16. Institut National de Recherche en Santé Publique. *AAP Généraux « Recherche sur les services de santé »* [Page internet] IReSP : 2018. [Visitée le 21/03/2019] En ligne : <http://www.iresp.net/financements/appel-a-projets-general-services-de-sante/>

17. Ministère des Solidarités et de la Santé. *La stratégie Nationale de Santé 2018-2022* [Page internet] DICOM : 2017 [Visitée le 18/03/2019] En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/article/la-strategie-nationale-de-sante-2018-2022>

18. ORS BFC. *Projet régional de Santé 2018-2017. Diagnostic Régional* [Visité le 21/03/2019] ARS BFC. En ligne : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/system/files/2018-06/PRS2_BFC_Diagnostic_r%C3%A9gional.pdf

19. ARS BFC. *Plan Régional Santé* [Page internet] ARS BFC : 2017. En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-prs-2018-2028>.

Les projets de recherche interventionnelle²⁰ en santé publique sont particulièrement encouragés.

L'ensemble des travaux de recherche soutenu par cet AAP devra intégrer une dimension de valorisation scientifique mais également de valorisation auprès des décideurs, des acteurs de santé et du grand public, à travers une démarche de transfert et de courtage de connaissances inscrite dans les objectifs du Pôle.

Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les projets de recherche devront répondre aux critères suivants :

- répondre à au moins un des éléments de la typologie susmentionnée ;
- concerner au moins un territoire de Bourgogne – Franche-Comté (une envergure régionale est souhaitable mais ne sera pas exigée ; des comparaisons entre plusieurs territoires de BFC peuvent être proposées, de même que des comparaisons avec d'autres régions) ;
- associer au moins deux disciplines scientifiques ;
- être portés majoritairement par des équipes de BFC.

Critères de non éligibilité

Ne seront pas éligibles dans cet appel à projet :

- les projets de recherche clinique ;
- les recherches mono-disciplinaires ;
- les évaluations d'actions n'intégrant pas de question de recherche visant à la production de connaissances nouvelles.

Calendrier

Le calendrier exact est arrêté chaque année par le Président d'UBFC.

Budget

La dotation consacrée à l'AAP est définie chaque année selon le budget du Pôle voté annuellement.

Les dépenses éligibles au titre de l'AAP concernent : le fonctionnement, le temps de travail et le matériel. Toutefois, en ce qui concerne le matériel, le montant total des dépenses ne pourra excéder 15% du montant total de la subvention allouée par le Pôle.

La somme sera répartie entre les différents projets retenus.

Pour toute somme inférieure à 23.000 euros, la subvention sera accordée au lauréat par le biais d'un arrêté signé par le Président d'UBFC.

En cas de montant supérieur, une convention sera établie entre le bénéficiaire et UBFC.

Modalités de dépôt

Les projets doivent être envoyés à l'adresse polesantepubliquebfc@laposte.net avant le 1^{er} jour ouvrable du mois de juillet de l'année en cours et utiliser les dossiers de candidatures prévus à cet effet.

20. Alla F, Kivits J, « La recherche interventionnelle en santé publique : partenariat chercheurs-acteurs, interdisciplinarité et rôle social », *Santé Publique*, 2015/3 (Vol. 27), p. 303-304. DOI : 10.3917/spub.153.0303 En ligne : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2015-3-page-303.htm>;

Cambon L, Alla F. Recherche interventionnelle en santé publique, transfert de connaissances et collaboration entre acteurs, décideurs et chercheurs. Le défi français de l'innovation. Questions de santé publique. 2014 ;(27) :1-4 ; En ligne : http://www.iresp.net/wp-content/uploads/2018/10/Web_QSPn--27.web_.pdf;

Le numéro de Santé en action consacré à la recherche interventionnelle. En ligne : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/pdf/sante-action-425.pdf>

Un mail accusant réception du dossier sera émis automatiquement.

Le dépôt d'un projet vaut acceptation du présent règlement.

Modalités de sélection

Recevabilité

La recevabilité des dossiers sera évaluée par l'équipe opérationnelle du Pôle. Elle vise à vérifier que les critères d'éligibilité définis supra sont respectés. Si ce n'est pas le cas, les porteurs de projet seront informés que leurs dossiers ne feront pas l'objet d'une évaluation.

Evaluation

L'évaluation sera réalisée en deux temps :

- Chaque projet fera l'objet d'une double expertise par un expert scientifique et un expert stratégique (décideur/autre acteur de santé publique), tous deux extérieurs à la région. Les projets seront évalués sur leur scientificité, leur faisabilité et leur pertinence ;
- Les deux expertises anonymisées seront transmises à deux membres de la Commission d'évaluation, issue du Comité scientifique et d'orientation du Pôle. Ces deux membres seront chargés d'écrire un rapport à partir de ces avis et d'émettre des recommandations quant aux projets en tenant compte des priorités régionales. Ils présenteront leurs avis lors de la Commission d'évaluation.

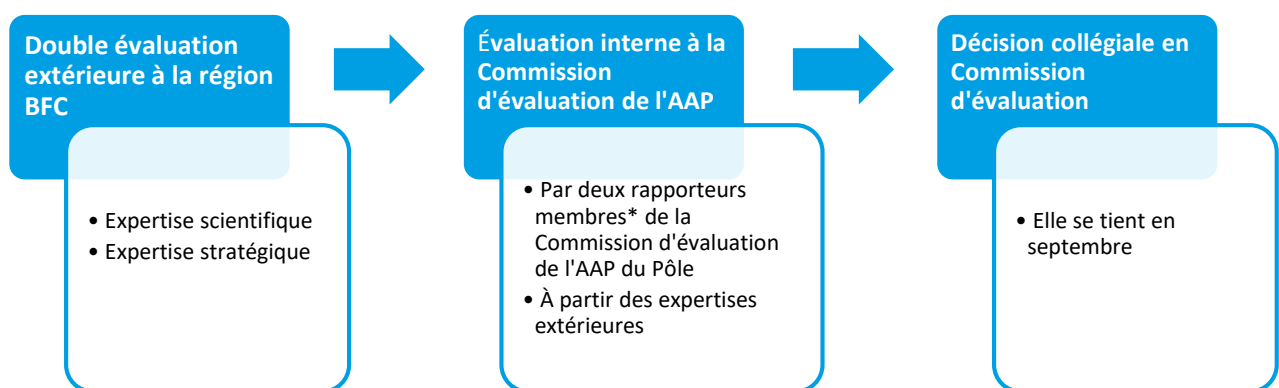
Sélection

La sélection des projets qui seront financés est le fait de la Commission d'évaluation. Cette Commission est issue du Conseil Scientifique et d'Orientation du Pôle.

Elle se tient au mois de septembre de l'année en cours.

Cette Commission est souveraine pour attribuer la dotation de l'AAP du Pôle.

Figure 1 : processus d'évaluation et de sélection des projets



* issus du Comité Scientifique et d'Orientation du Pôle

Modalités de financement

Deux modalités de financement sont proposées :

1. le financement de projets de recherche selon les modalités définies dans le paragraphe « objectif »

2. un fonds d'amorçage alloué à un groupe de partenaires (dont au moins un chercheur) souhaitant s'inscrire dans une démarche de conception recherche et/ou de co-construction d'une recherche interventionnelle afin de répondre à un appel d'offre ad hoc.

Dans les 2 cas, l'intégralité de la somme attribuée à chaque projet sera versée en une seule fois avant le dernier jour ouvrable du mois de novembre de l'année en cours.

Les co-financements sont souhaités mais ne sont pas obligatoires.

Engagements du bénéficiaire

Le porteur de projet, sous réserve de l'obtention d'un financement par le Pôle, s'engage à :

- mentionner le soutien du Pôle lors de communications (orales ou écrites) relatives au projet (mention écrite et logo du Pôle ;
- participer aux manifestations scientifiques initiées par le Pôle en lien avec le projet financé ;
- transmettre un bilan d'activité scientifique en fin d'année N+1 de l'année en cours ainsi qu'un bilan à l'issue de la recherche si elle n'est pas terminée à cette période ;
- transmettre un bilan en fin d'année N+1 de l'année en cours ;
- fournir une attestation d'engagement à utiliser les fonds dans le seul but de mener le projet retenu dans le cadre de l'AAP du Pôle.